



**HAL**  
open science

## **Anthropologie & développement : courtage, traduction, implication. Journées nationales des études africaines en France**

Pierre-Yves Le Meur

### ► **To cite this version:**

Pierre-Yves Le Meur. Anthropologie & développement : courtage, traduction, implication. Journées nationales des études africaines en France. 1. Rencontre du Réseau des études africaines en France : Etudes africaines / état des lieux et des savoirs en France, Nov 2006, Paris, France. 5 p. hal-02817509

**HAL Id: hal-02817509**

**<https://hal.inrae.fr/hal-02817509>**

Submitted on 6 Jun 2020

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## Atelier : Etat des savoirs en anthropologie sur le développement, le changement social, et la modernité de l'Afrique contemporaine

Jeudi 30 novembre / 15h45 / Auditorium

Contribution de Pierre-Yves Le Meur (anthropologue, GRET/IRD)

Anthropologie & développement : courtage, traduction, implication

---

1. On connaît l'influence qu'exercent les dispositifs de l'aide au développement sur la structuration des sociétés africaines. Ils sont constitutifs des économies politiques nationales et la vie quotidienne et les représentations des acteurs sociaux portent la marque de leur présence et de leur action. L'anthropologie, fidèle en cela à son projet holiste, ne pouvait que se pencher sur cet ensemble de faits sociaux si importants pour les individus qui sont les sujets habituels de ses enquêtes. La force de cette évidence n'a pas toujours été perçue. Néanmoins, l'anthropologie du développement a concouru depuis les années 1980 au travail général de remise en question et de renouvellement de la discipline, à la fois en portant le regard vers des objets souvent négligés par l'ethnologie classique, en jouant sur les échelles et les focales et en s'attachant à ethnographier des contextes nouveaux issus des mutations de la configuration développementiste. Les analyses portant sur les arènes et les médiations générées par les interventions de développement, sur les modes de gestion des biens publics et la production des politiques publiques, sur les cultures professionnelles et les logiques bureaucratiques des institutions du développement, sur les savoirs locaux et les registres normatifs, sur les pratiques discursives et les formes idéologiques inhérentes au « projet développementiste » constituent des apports à présent reconnus. Le développement n'est plus, de ce point de vue, un nouvel objet ethnographique. Ce n'est pas non plus un objet « spécifique » (contrairement au droit par exemple) mais « transversal » qui se nourrit et alimente des analyses en anthropologie politique, économique ou culturelle.

2. La reconnaissance de la légitimité du développement comme objet d'étude anthropologique ne dit rien des usages possibles du savoir produit et des implications possibles des anthropologues dans le développement. L'influence du développement comme contexte ethnographique s'exerce également à travers le positionnement de l'anthropologue (et de l'anthropologie). Il peut être extérieur, autonome ou au contraire intégré, impliqué, et ce selon des modalités très diverses qui vont du salariat au refus de tout lien en passant par différentes formes de prestations de service et d'engagement personnel. Les savoirs produits ne sont bien sûr pas indépendants de ces variations. Ils sont indexés aux fonctions assignées à l'anthropologie – dévoilement, accompagnement, traduction, expertise – et à l'anthropologue, expert, courtier culturel, facilitateur... Enfin, l'anthropologue n'est pas le seul acteur engagé dans la production de savoirs relatifs au développement, il côtoie des experts d'autres disciplines, des agents de développement, des militants associatifs ou indigénistes, des courtiers politico-culturels et des représentants coutumiers qui, selon les cas, contestent ou utilisent son autorité. Cette situation de concurrence dans la production des savoirs et d'élargissement de l'audience génère un mécanisme de démultiplication de la réflexivité inhérente au travail anthropologique.

3. On voit bien ici l'importance que revêtent les fonctions de médiation dans une configuration développementiste caractérisée par la pluralité des sites, des institutions et des normes. Des recherches récentes en anthropologie du développement ont permis de mettre à jour une catégorie spécifique d'acteurs, les « courtiers en développement », caractérisés par leur capacité à influencer sur les orientations des flux de l'aide au développement (Blundo 1995, Bierschenk *et al.* 2000). Cette exploration du courtage en développement en Afrique s'inscrit dans un double mouvement de contextualisation :

- historique (empirique) de prise en compte de la décentralisation de la rente du développement

à partir des années 1980, la ré-émergence des discours de la société civile et de la participation et une tendance à la complexification des interfaces entre local et supra-local et à la prolifération institutionnelle dans le monde du développement

- théorique, avec le réinvestissement de la thématique du courtage et des réseaux mise à l'honneur par l'anthropologie politique interactionniste des années 1960/70.

Les profils sociologiques et les trajectoires de vie de ces acteurs sont diversifiés (jeunes déscolarisés, chefs néo-coutumiers, associations de ressortissants, ONG, agents de développement, leaders religieux, *big men* locaux, etc.), mais ils partagent souvent des compétences spécifiques, liées à l'appartenance à deux mondes (les univers des développeurs et des développés). Ils ont un pied dans chacun d'entre eux et sont capables d'en déchiffrer les codes et de les traduire d'un monde à l'autre. Au-delà des interfaces que ces acteurs contribuent à générer et à organiser, l'analyse des faits d'intermédiation, de courtage en développement permet de renouveler un certain nombre de problématiques d'anthropologie fondamentale : les modalités d'ancrage local de l'Etat (les formes de « gouvernement indirect ») avec l'extension de la notion de courtage aux intermédiations politiques, administratives et juridiques effectuées par certains acteurs, le fonctionnement des arènes locales et leur connections externes, la multilocalisation du dispositif du développement (donc un aspect de la globalisation), les formes de créolisation ou d'hybridation culturelle (autre aspect de la globalisation).

4. L'étude du courtage en développement s'inscrit dans une approche principalement interactionniste (ce qui ne veut pas dire insensible aux phénomènes structurels et à l'économie politique) mettant l'accent sur la pluralité des logiques d'action et des mondes de vie et sur les discontinuités sociales et culturelles. La focale se situe du côté de l'hétérogénéité des mondes sociaux. La sociologie de la traduction permet de compléter le tableau en posant la question de la construction de mondes communs, de représentations plus ou moins stabilisées, plus ou moins légitimes, permettant à des dispositifs (de développement, de gouvernementalité) de fonctionner, de produire de l'institutionnel. L'analyse en termes d'acteur-réseau (*actor-network theory*) permet de discerner les savoirs et les configurations institutionnelles générés par les interventions de développement. Dans le cas de l'analyse du courtage en développement, la sociologie de la traduction permet de compléter l'approche interactionniste en posant la question du rôle de médiateurs/traducteurs des courtiers en développement dans la construction des « groupes cibles » ou des « communautés villageoises » qu'ils contribuent activement à rendre visible au développement, tandis qu'inversement, ils font du développement une réalité nouvelle intégrée au paysage villageois (cf. aussi Nuijten 2003 sur la construction de l'idée de l'Etat par les courtiers politiques au Mexique).

On peut aussi prendre l'exemple du Plan foncier rural (Le Meur 2006), opération d'enregistrement (identification et reconnaissance) des droits fonciers coutumiers mise en œuvre en Afrique de l'Ouest dans différents contextes institutionnels et nationaux. Ce type d'intervention met en mouvement un réseau socio-technique constitué d'acteurs, d'objets techniques, cartes et listes, de représentations, de procédures d'enquêtes, de dispositifs institutionnels. On retrouve les dimensions de problématisation, d'enrôlement, d'intéressement et de mobilisation qui organisent les processus de traduction (Callon 1986). La traduction opère dans ce cas le passage d'un ensemble hétérogène de relations sociales et spatiales, d'acteurs, d'autorités et de normes, à la validité localisée, que l'on peut nommer « système foncier coutumier », à un autre ensemble, moins hétérogène, plus codifié, à validité à la fois plus large (au-delà du local) et circonscrite (au champ juridique), de « droits coutumiers » dont l'expression légale est un certificat foncier reconnu par la loi et le mode de production, le dispositif technique nommé Plan foncier rural. Cette procédure complexe de traduction produit un savoir spécifique sur le foncier et elle est articulée aux deux opérateurs clefs que sont la participation et la notion de projet pilote. La participation constitue un « point de passage » obligé dans la « problématisation » de l'opération qui est autant affaire de définition d'un problème – la reconnaissance du domaine foncier coutumier – que d'« entre-définition des acteurs » (*ibid.*). Expression de l'approche neutraliste et positiviste du PFR, la participation fait écran à la fois aux processus politiques qui traversent de part en part l'intervention et au travail de mise en forme effectué par certaines catégories de pensée (lignage, village, terroir, coutume) dans la mise en œuvre concrète du programme. Pourtant, il ne s'agit pas simplement de dévoiler les distorsions de la réalité foncière générée par cette sorte d'« ethnographie appliquée des droits fonciers » que constitue le PFR mais de voir en quoi elle produit une nouvelle réalité foncière, un nouveau réseau dont l'extension et la relation aux faits sont différents. La sociologie de la traduction complète ici l'approche interactionniste par l'accent mis non plus sur l'hétérogénéité, la pluralité et les discontinuités, mais sur la manière dont les

éléments (acteurs ou actants) d'un dispositif entrent en liaison pour composer un ensemble de représentations dont la stabilité est variable.

5. Un élément fort de la sociologie de la traduction (Latour 2006), que l'on retrouve déjà dans la théorie de la structuration de Giddens (1987) avec la notion de double herméneutique, concerne la capacité des acteurs à produire des théories sociales, au même titre que les spécialistes des sciences sociales. Les théories sociales des acteurs non-sociologues s'inscrivent essentiellement (mais pas seulement) dans une perspective appliquée. Les anthropologues et les sociologues se situent dans des positions variables par rapport à l'action et les relations entre recherche et développement peuvent relever du cloisonnement, de la sujétion, de la superposition ou du contrat (Olivier de Sardan 2005). La figure de la superposition ou de la confusion (recherche-développement, recherche-action) est parfois utilisée de manière naïve, emprunte d'une sorte de « positivisme participatif ». Elle reste intéressante en ce qu'elle permet d'intégrer sciences sociales fondamentales et appliquées à un même espace épistémologique caractérisé par l'historicité et la réflexivité de l'action humaine.

Entre l'observateur critique totalement extérieur et l'*insider* pris dans les rets de l'encliquage, l'anthropologue peut occuper un continuum de positions plus ou moins négociables dans la pratique, qui correspondent très exactement à la tension inhérente au travail ethnographique, entre distance et intégration – entre observation participante et participation observante. Malgré tout, on observe des difficultés inhérentes à la situation de recherche orientée.

- Tout d'abord, on attribue souvent à l'anthropologue un rôle de spécialiste de la culture qui risque de le confiner dans des questionnements très stéréotypés et réducteurs.
- Ensuite les termes de références, même s'ils ont été négociés, sont en général centrés sur un thème relativement étroit, d'autant plus s'ils sont orientés vers des fins directement pratiques à l'aune desquelles sera jugée la validité des résultats produits. Cette contrainte, dans la mesure où elle est pressante, limite la possibilité pour l'anthropologue d'« enquêter large » et donc d'identifier et de suivre des pistes émergentes. Le caractère évolutif, ouvert, du terrain ethnographique est alors menacé, et donc, plus largement, le holisme méthodologique qui est à son principe.
- Enfin, si la situation d'intériorité par rapport à l'intervention décrite permet une proximité et une réactivité fortes, la position d'*insider* peut poser des problèmes de légitimité lorsque le travail de l'anthropologue entre dans une logique qui est plus celle du dévoilement que de l'accompagnement.

En bref la différence entre anthropologie fondamentale et anthropologie appliquée existe, mais il ne faut pas la naturaliser a priori. Il est plus productif de penser les deux dans un cadre épistémologique commun et d'évaluer les gains méthodologiques et théoriques permis par cette posture inclusive.

- Il y a d'abord le gain empirique généré par l'accès à des sources et des arènes réservées aux acteurs « autorisés ».
- Ensuite, les approches en termes de suivi de processus permettent une observation et une analyse « en temps réel » des pratiques et processus d'apprentissage et capacités réactives des agents de développement et des « groupes cibles », du fonctionnement des organisations et de la production des politiques publiques. Si toute recherche est action, changer la réalité aide en retour à la connaître.
- Troisième point, l'inclusion des études appliquées dans le champ anthropologique général contribue au débat sur la réflexivité, en l'ouvrant vers une dimension plus intersubjective, dans un contexte où l'anthropologue n'est pas le seul producteur d'un savoir social. Il côtoie des experts d'autres disciplines, des agents de développement, des militants associatifs ou indigénistes, des courtiers politico-culturels et des représentants coutumiers qui, selon les cas, contestent ou utilisent son autorité. Cette situation de concurrence dans la production des savoirs et d'élargissement de l'audience génère un mécanisme de démultiplication de la réflexivité inhérente au travail anthropologique et permet un renouvellement du dialogue, par exemple dans le domaine des savoirs locaux (Sillitoe 1998, Pottier *et al.* 2003).

Les trajectoires des anthropologues les amènent de plus en plus à occuper des positions différentes par rapport au « savoir » et à « l'action » et les formes de « dédoublement statutaire » doivent être envisagées dans la durée. La lecture de la production actuelle en anthropologie du développement (voir par exemple Mosse 2005 ; Mosse & Lewis 2006) donne à penser que certains des textes les plus riches empiriquement et pertinents du point de vue de l'interprétation ont été le fait d'anthropologues « hybrides », ayant vécu une situation de dédoublement statutaire sur une période assez longue pour que l'imprégnation dans la culture développementaliste soit réelle, sans pour autant

perdre un ancrage académique aidant à la nécessaire distanciation (qui n'est pas affaire de simple réflexivité – la réflexivité est inhérente à l'action humaine, elle n'est pas le privilège de l'anthropologue – mais bien de possibilité matérielle et institutionnelle de prendre du champ).

6. Pour être complète, la démarche poursuivie ici, qui va, via la traduction, de la médiation aux formes de l'implication et de l'application, ne doit pas se contenter de la posture inclusive permettant dans un premier temps de traiter sur une « même pied » épistémologique – de manière symétrique – anthropologie fondamentale et anthropologie appliquée. Elle doit ensuite réfléchir aux différences résultant de la plus ou moins grande orientation de la recherche par une instance extérieure. Un usage critique de l'approche en termes de traduction et de réseaux socio-techniques peut contribuer à ce débat conduit selon un même principe de symétrie. Deux éléments semblent discriminants (Strathern 1996, Latour 2002) :

- La question de l'extension des réseaux et de la manière dont ils sont clos.
- La relation que le savoir produit entretient avec les faits.

Pour reprendre l'exemple du Plan foncier rural, la différence entre une ethnographie fondamentale des droits fonciers coutumiers et une ethnographie appliquée réside de ce point de vue dans le type d'extension du réseau producteur d'un savoir foncier et dans la relation que le produit « final » (certificat foncier ou article scientifique) entretient avec l'extrait de réalité empirique appelé « droits fonciers coutumiers ». Le mode d'extension du réseau, vers le domaine juridique ou la production d'un énoncé scientifique, joue sur sa composition, par exemple dans le choix et les usages d'outils techniques et les mises en formes textuelles. Il détermine aussi la possibilité de revenir à la « réalité initiale », en l'occurrence les droits fonciers coutumiers. La transformation du PFR, dont le statut passe de celui d'opération pilote (sans cadre légal) à celui de chapitre de la loi, déplace inéluctablement la mise en forme opérée sur les droits coutumiers d'un régime proche de l'énonciation scientifique (avec les « billets aller-retour » entre représentations et faits que sont les innovations apportées à la procédure) vers un régime juridique, sans « retour » possible, la production du certificat foncier défaisant le lien avec les droits coutumiers initialement identifiés.

7. La question de l'application – qui est aussi question d'implication pour l'anthropologue (cf. l'idée de Roqueplo (1997) de l'expertise comme engagement ; cf. aussi Callon et al. 2001) – ne peut donc se réduire à celle de la vulgarisation, de la traduction, cette fois au sens strict, d'un savoir produit dans le domaine scientifique en une variante compréhensible et utilisable dans un autre champ social. C'est toute la chaîne de production et d'usage de ce savoir anthropologique qui doit être analysée pour identifier les différences et les évaluer en fonction de critères méthodologiques tenant compte de l'historicité commune du développement et des sciences sociales. Les différences entre anthropologie fondamentale et appliquée, pour être pleinement comprises, doivent être pensées à l'intérieur d'une ethnographie (entre imprégnation culturelle et distance critique) et d'un canevas épistémologique (historicité et réflexivité de l'action humaine) communs. Ces réflexions et propositions sur le courtage en développement, sur les usages de la sociologie de la traduction dans l'analyse de projet de gestion des ressources naturelles, sur les usages – application et implication – de ces savoirs, sont issues de terrains africains. Elles ne sont pas pour autant « africanistes » au sens où leurs éventuelles spécificités géographiques doivent être identifiées à l'aune de comparaisons plus larges. C'est à dessein que j'ai mobilisé des exemples et références non exclusivement africanistes dans ce texte.

## Bibliographie

- ❖ Bako-Arifari, N. & P.-Y. Le Meur 2001. « Une anthropologie sociale des dispositifs du développement ». In : Baré, J.-F. (dir.) *L'évaluation des politiques de développement. Approches pluri-disciplinaires*, Paris, L'Harmattan : 121-173.
- ❖ Bierschenk T., J.-P. Chauveau & J.-P. Olivier de Sardan (dir) 2000. *Les courtiers en développement. Les villages africains en quête de projets*. Paris : APAD-Karthala.
- ❖ Blundo, G. 1995. « Les courtiers du développement en milieu rural sénégalais ». *Cahiers d'études africaines* 137, XXXV-1: 73-99.
- ❖ Callon, M. 1986. « Eléments pour une sociologie de la traduction. La domestication des coquilles Saint-Jacques et des marins pêcheurs dans la baie de Saint-Brieuc ». *L'Année*

*sociologique* 36 : 169-208.

- ❖ Callon, M., Lascoumes, P. & Y. Barthe 2001. *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique*. Paris : Seuil.
- ❖ Chauveau, J.-P., Jacob, J.-P. & P.-Y. Le Meur (eds.) 2004. *Gouverner les hommes et les ressources : dynamiques de la frontière interne*. Cahier thématique *Autrepart* 30, Paris : Armand Colin.
- ❖ Giddens, A. 1987. *La constitution de la société*. Paris : PUF (édition anglaise 1984).
- ❖ Hannerz, U. 1987. « The World in Creolization ». *Africa* 57 : 546-559.
- ❖ Latour, B. 2002. *La fabrique du droit. Une ethnographie du Conseil d'Etat*. Paris : La Découverte.
- ❖ Latour, B. 2006. *Changer la société, refaire de la sociologie*. Paris : La Découverte.
- ❖ Le Meur, P.-Y. 2000. « Courtage en développement et champ du pouvoir local au Sud-Bénin ». In : Bierschenk T., J.-P. Chauveau & J.-P. Olivier de Sardan (dir) *Les courtiers en développement. Les villages africains en quête de projets*. Paris: APAD-Karthala : 191-217.
- ❖ Le Meur, P.-Y. 2006. « Governing Land, Translating Rights : The Rural Land Plan in Benin ». In : Lewis, D. & D. Mosse (eds.) *Development Brokers & Translators. The Ethnography of Aid and Agencies*, Bloomfield : Kumarian Press : 75-99.
- ❖ Long, N. (ed.) 1989. *Encounters at the Interface. A Perspective in Social Discontinuities in Rural Development*. Wageningen Studies in Sociology 27, Wageningen : Agricultural University.
- ❖ Mosse, D. 2005. *Cultivating Development. An Ethnography of Aid Policy and Practice*. London : Pluto Press.
- ❖ Mosse, D. & D. Lewis 2006. « Theoretical Approaches to Brokerage and Translation in Development ». In : Lewis, D. & D. Mosse (eds.) *Development Brokers & Translators. The Ethnography of Aid and Agencies*, Bloomfield : Kumarian Press : 1-26.
- ❖ Nuijten, Monique 2003. *Power, Community and the State. Political Anthropology of Organisation in Mexico*. London : Pluto Press.
- ❖ Olivier de Sardan, J.-P. 2005. *Anthropology and Development : Understanding Contemporar Contemporar Social Change*. London : Zed Books
- ❖ Pottier, J., Bicker, A. & P. Sillitoe (eds.) 2003. *Negotiating Local Knowledge. Power and Identity in Development*. London : Pluto Press.
- ❖ Roqueplo, Philippe 1997. *Entre savoir et décision, l'expertise scientifique*. Paris : INRA.
- ❖ Sillitoe, P. 1998. « The Development of Indigenous Knowledge. A New Applied Anthropology ». *Current Anthropology* 39 (2): 223-252.
- ❖ Starr, J. & M. Goodale 2002. « Legal Ethnography : New Dialogues, Enduring Methods ». In : Starr, J. & M. Goodale (eds.) *Practicing Ethnography in Law*, Houndmills, Palgrave MacMillan : 1-10.
- ❖ Strathern, M. 1996. « Cutting the Network ». *Journal of the Royal Anthropological Institute* (N.S.) 2 : 517-535.